

SUPERCOMBIE

Société à responsabilité limitée au capital de 500.000 euros
Siège social : 25 Avenue de la Gaillarde – 34000 Montpellier
818 699 787 RCS MONTPELLIER

La « Société »

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2024

Certifiés conformes à l'original par les Co-gérants

M. Charles LEBREC
Co-gérant de la Société

*Certifié conforme
à l'original*


Mme Sophie LEBREC
Co-gérant de la Société

Certifiés conformes


Compte de Résultat 1/2

				31/01/2024	31/01/2023
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	420 000		420 000	420 000
	Montant net du chiffre d'affaires	420 000		420 000	420 000
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			11 606	14 688
	Autres produits			15	25
	Total des produits d'exploitation (1)			431 621	434 713
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			107 207	101 566
	Impôts, taxes et versements assimilés			2 162	2 253
	Salaires et traitements			172 800	158 400
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant			75 065	79 496
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			3 418	3 887
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			881	26
	Total des charges d'exploitation (2)			361 533	345 628
RESULTAT D'EXPLOITATION				70 088	89 085

Compte de Résultat 2/2

		31/01/2024	31/01/2023
RESULTAT D'EXPLOITATION		70 088	89 085
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	400 000	400 000
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	6 351	1 904
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	406 351	401 904
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	44 096	30 257
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		44 096	30 257
RESULTAT FINANCIER		362 254	371 648
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		432 342	460 732
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		268
	Total des charges exceptionnelles		268
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(268)
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		12 800	16 841
TOTAL DES PRODUITS		837 971	836 617
TOTAL DES CHARGES		418 429	392 995
RESULTAT DE L'EXERCICE		419 542	443 623
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées		406 351	401 904
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Détail du Compte de Résultat

	01/02/2023 31/01/2024	12 mois	01/02/2022 31/01/2023	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	431 621	102,77	434 713	103,50	(3 092)	-0,71
Ventes de marchandises						
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux	420 000	100,00	420 000	100,00		
Production vendue Services FRANCE	420 000	100,00	420 000	100,00		
PRESTATIONS DE SERVICES	420 000	100,00	420 000	100,00		
Montant net du chiffre d'affaires	420 000	100,00	420 000	100,00		
Reprises sur provisions, transferts de charges	11 606	2,76	14 688	3,50	(3 082)	-20,98
TRANSF.CHARGES D'EXPLOITATION	11 606	2,76	14 688	3,50	(3 082)	-20,98
Autres produits d'exploitation	15		25	0,01	(10)	-41,58
PRODUITS DIV.GESTION COURANTE	15		25	0,01	(10)	-41,58
Total des charges d'exploitation	361 533	86,08	345 628	82,29	15 905	4,60
Autres achats et charges externes	107 207	25,53	101 566	24,18	5 641	5,55
CARBURANT	5 924	1,41	4 040	0,96	1 884	46,64
ACHATS FOURN.ENTRET.PETIT EQUI	3 882	0,92	1 074	0,26	2 807	261,34
ACHATS FOURNIT.ADMINISTRATIVES	482	0,11	1 399	0,33	(916)	-65,51
LOCATIONS MOBILIERES	17 769	4,23	18 289	4,35	(520)	-2,85
ENTRETIEN SUR BIEN IMMOBILIER	452	0,11	395	0,09	57	14,37
ENTRETIEN SUR BIEN MOBILIER	12 603	3,00	539	0,13	12 064	N/S
MAINTENANCE			100	0,02	(100)	-100,0
ASSUR MULTIRISQUES			54	0,01	(54)	-100,0
CBP SOLUTIONS AID	1 590	0,38	1 917	0,46	(328)	-17,08
ASSURANCE AUTO	1 942	0,46	1 685	0,40	257	15,23
DOCUMENTATION GENERALE	377	0,09	211	0,05	166	79,00
FRAIS DE COLLOQUES SEMINAIRES	3 894	0,93	27 602	6,57	(23 707)	-85,89
HONORAIRES	13 116	3,12	7 222	1,72	5 894	81,61
FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	261	0,06	43	0,01	218	508,52
ANNONCES ET INSERTIONS	63	0,01	303	0,07	(241)	-79,36
CADEAUX A LA CLIENTELE	3 032	0,72	2 768	0,66	264	9,55
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	21 056	5,01	15 077	3,59	5 979	39,65
RECEPTIONS	17 235	4,10	16 342	3,89	893	5,47
FRAIS POSTAUX & TELECOMMUNICAT	656	0,16	477	0,11	179	37,53
FRAIS BANCAIRES	2 163	0,52	1 715	0,41	448	26,12
CONCOURS DIVERS COTISATIONS	710	0,17	314	0,07	396	125,95
Impôts, taxes et versements assimilés	2 162	0,51	2 253	0,54	(91)	-4,04
IMPOTS.PARTICIP EMPLOYEUR FORM	202	0,05	206	0,05	(4)	-1,94
CFE	1 117	0,27	780	0,19	337	43,23
CVAE	823	0,20	1 062	0,25	(239)	-22,50
IMPOTS TAXE S/VEHICULES SOCIET	20		205	0,05	(185)	-90,24
Salaires et traitements	172 800	41,14	158 400	37,71	14 400	9,09
REMUNERATION CHARLES LEBREC	86 400	20,57	79 200	18,86	7 200	9,09
REMUNERATION SOPHIE LEBREC	86 400	20,57	79 200	18,86	7 200	9,09
Cotisations personnelles de l'exploitant	75 065	17,87	79 496	18,93	(4 431)	-5,57
RSI CHARLES LEBREC	32 337	7,70	34 412	8,19	(2 075)	-6,03
RSI SOPHIE LEBREC	33 247	7,92	36 123	8,60	(2 876)	-7,96

Détail du Compte de Résultat

	01/02/2023 31/01/2024	12 mois	01/02/2022 31/01/2023	12 mois	Variations	%
ARELIA MADELIN CHARLES LEBREC	2 934	0,70	2 740	0,65	194	7,09
ARELIA MADELIN LEBREC SOPHIE	6 546	1,56	6 221	1,48	325	5,23
Dotation aux amortissements sur immobilisations	3 418	0,81	3 887	0,93	(469)	-12,08
DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	3 418	0,81	3 887	0,93	(469)	-12,08
Autres charges de gestion courante	881	0,21	26	0,01	855	N/S
CHARGES DIV.GESTION COURANTE	881	0,21	26	0,01	855	N/S
Résultat d'exploitation	70 088	16,69	89 085	21,21	(18 997)	-21,32
Total des produits financiers	406 351	96,75	401 904	95,69	4 446	1,11
Produits financiers de participations	400 000	95,24	400 000	95,24		
REVENUS TITRES DE PARTICIPATIO	400 000	95,24	400 000	95,24		
Autres intérêts et produits assimilés	6 351	1,51	1 904	0,45	4 446	233,46
AUTRES PROD.FINANCIERS	6 351	1,51	1 904	0,45	4 446	233,46
Total des charges financières	44 096	10,50	30 257	7,20	13 839	45,74
Intérêts et charges assimilées	44 096	10,50	30 257	7,20	13 839	45,74
INTERETS ARKEA	12 925	3,08	16 227	3,86	(3 302)	-20,35
INTERETS LCL	10 847	2,58	14 030	3,34	(3 183)	-22,68
INTERETS COMPTES COURANTS DEPO	20 324	4,84			20 324	
Résultat financier	362 254	86,25	371 648	88,49	(9 393)	-2,53
Résultat courant avant impôts	432 342	102,94	460 732	109,70	(28 390)	-6,16
Total des produits exceptionnels						
Total des charges exceptionnelles			268	0,06	(268)	-100,0
Dotations excep. aux amortissements et aux provisions			268	0,06	(268)	-100,0
DOT.AMORT.EXCEPT.IMMOBILISATIO			268	0,06	(268)	-100,0
Résultat exceptionnel			(268)	-0,06	268	100,00
Impôts sur les bénéfices	12 800	3,05	16 841	4,01	(4 041)	-24,00
IMPOT SUR LES SOCIETES	71 189	16,95	138 858	33,06	(67 669)	-48,73
INTEGRATION FISCALE CHARGES	51 192	12,19			51 192	
INTEGRATION FISCALE PRODUITS	(58 389)	-13,90	(122 017)	-29,05	63 628	52,15
REDUCTION IMPOT MECENAT	(51 192)	-12,19			(51 192)	
Résultat de l'exercice	419 542	99,89	443 623	105,62	(24 081)	-5,43

SUPERCOMBIE

Société à responsabilité limitée au capital de 500.000 euros
Siège social : 25 Avenue de la Gaillarde – 34000 Montpellier
818 699 787 RCS MONTPELLIER

La « Société »

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2024

Certifiés conformes à l'original par les Co-gérants

M. Charles LEBREC
Co-gérant de la Société

*Certifié conforme
à l'original*


Mme Sophie LEBREC
Co-gérant de la Société

Certifiés conformes


Bilan Actif

		31/01/2024			31/01/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	24 304	21 237	3 067	5 227
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	3 852 682		3 852 682	3 852 682
	Créances rattachées à des participations	4 039		4 039	3 949
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		3 881 024	21 237	3 859 787	3 861 857
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	42 000		42 000	84 000
	Autres créances	200 771		200 771	209 538
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	19 894		19 894	33 062	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	5 421		5 421	4 739
	TOTAL (III)	268 086		268 086	331 339
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		4 149 110	21 237	4 127 873	4 193 197
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an 3 949					
(3) dont créances à plus d'un an 72 947					

Bilan Passif

		31/01/2024	31/01/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	500 000	500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	50 000	50 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 275 728	922 105
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	419 542	443 623
Autres fonds propres	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	63 373	63 373
	Total des capitaux propres	2 308 642	1 979 100
	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 373 507	1 799 142
	Emprunts et dettes financières divers (3)	410 606	389 957
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 363	2 681
	Dettes fiscales et sociales	31 755	22 316
	DETTES DIVERSES		
TOTAL PASSIF	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	1 819 231	2 214 096
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	4 127 873	4 193 197
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	419 541,91	443 622,76
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	493 253	848 500
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	324	110
	(3) Dont emprunts participatifs		

Détail de l'Actif

	01/02/2023 31/01/2024	12 mois	01/02/2022 31/01/2023	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	3 859 787	93,51	3 861 857	92,10	(2 070)	-0,05
Autres immobilisations corporelles	3 067	0,07	5 227	0,12	(2 160)	-41,33
INSTALL./AGENC.DIVERS	4 514	0,11	4 514	0,11		
MATERIEL DE TRANSPORT	10 496	0,25	10 496	0,25		
MAT.BUREAU & INFORMATIQUE	7 703	0,19	6 445	0,15	1 258	19,51
MOBILIER	1 591	0,04	1 591	0,04		
AMORT.A.G.CON.S.DIVERS	(3 552)	-0,09	(3 032)	-0,07	(520)	-17,14
AMORT.MATERIEL DE TRANSPORT	(10 215)	-0,25	(9 532)	-0,23	(683)	-7,17
AMORT.MAT.BUREAU & INFORMATIQUE	(5 726)	-0,14	(3 562)	-0,08	(2 164)	-60,74
AMORT. MOBILIER	(1 744)	-0,04	(1 693)	-0,04	(51)	-3,01
Autres participations	3 852 682	93,33	3 852 682	91,88		
TITRES PARTICIPATION ACTIONS	3 852 182	93,32	3 852 182	91,87		
TITRES DE PARTICIPATION REACT	500	0,01	500	0,01		
Créances rattachées à des participations	4 039	0,10	3 949	0,09	90	2,28
CREANCES RATTACHEES A PART REACT	4 039	0,10	3 949	0,09	90	2,28
TOTAL III - Actif Circulant NET	268 086	6,49	331 339	7,90	(63 253)	-19,09
Créances clients et comptes rattachés	42 000	1,02	84 000	2,00	(42 000)	-50,00
Collectif clients débiteurs	42 000	1,02	84 000	2,00	(42 000)	-50,00
Autres créances	200 771	4,86	209 538	5,00	(8 767)	-4,18
ETAT IMPOTS S/BENEFICES	118 860	2,88	10 987	0,26	107 873	981,82
ETAT TVA AUR AUTRES BIENS ET S	1 460	0,04			1 460	
ETAT TVA S/FACT.NON PARVENUES	307	0,01	297	0,01	10	3,24
SAS SODISCA	72 131	1,75	107 043	2,55	(34 912)	-32,62
SODISCA INTEGRATION FISCALE	1 037	0,03	90 604	2,16	(89 567)	-98,86
INTEGRATION GROUPE REACT	6 160	0,15			6 160	
ASSOCIES INTERETS COURUS	210	0,01			210	
DEBITEUR/CREDITEUR DIVERS	606	0,01	606	0,01		
Disponibilités	19 894	0,48	33 062	0,79	(13 168)	-39,83
ARKEA	9 252	0,22	32 470	0,77	(23 218)	-71,50
LCL	10 642	0,26	592	0,01	10 050	N/S
Charges constatées d'avance	5 421	0,13	4 739	0,11	681	14,37
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	5 421	0,13	4 739	0,11	681	14,37
TOTAL DU BILAN ACTIF	4 127 873	100,00	4 193 197	100,00	(65 324)	-1,56

Détail du Passif

	01/02/2023 31/01/2024	12 mois	01/02/2022 31/01/2023	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	2 308 642	55,93	1 979 100	47,20	329 542	16,65
Capital Social ou individuel	500 000	12,11	500 000	11,92		
CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	500 000	12,11	500 000	11,92		
Réserve légale	50 000	1,21	50 000	1,19		
RESERVE LEGALE PROPREMENT DITE	50 000	1,21	50 000	1,19		
Autres réserves	1 275 728	30,91	922 105	21,99	353 623	38,35
RESERVES DIVERSES	1 275 728	30,91	922 105	21,99	353 623	38,35
Résultat de l'exercice	419 542	10,16	443 623	10,58	(24 081)	-5,43
Provisions réglementées	63 373	1,54	63 373	1,51		
AMORTISSEMENT DEROGATOIRE	63 373	1,54	63 373	1,51		
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	1 819 231	44,07	2 214 096	52,80	(394 865)	-17,83
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 373 507	33,27	1 799 142	42,91	(425 635)	-23,66
PRET ARKEA 2 075K	710 348	17,21	921 738	21,98	(211 390)	-22,93
PRET CREDIT LYONNAIS	655 248	15,87	867 240	20,68	(211 992)	-24,44
INT COURUS/EMPRUNTS ETABLISSTS	7 587	0,18	10 054	0,24	(2 467)	-24,54
BANQUES INTERETS COURUS A PAYE	324	0,01	110		214	194,97
Emprunts et dettes financières divers	410 606	9,95	389 957	9,30	20 649	5,30
C/C MR ET MME LEBREC	390 282	9,45	389 957	9,30	326	0,08
Int CC	20 324	0,49			20 324	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 363	0,08	2 681	0,06	681	25,41
Collectif fournisseurs créditeurs	1 476	0,04	897	0,02	579	64,51
FOURN FACTURES NON PARVENUES.	1 887	0,05	1 784	0,04	103	5,76
Dettes fiscales et sociales	31 755	0,77	22 316	0,53	9 439	42,30
ORG.SOC. AUTRES CHARGES A PAYE	631	0,02	140		491	350,71
ETAT - PFU	15 480	0,38			15 480	
ETAT TVA A DECAISSER	6 652	0,16	4 701	0,11	1 951	41,50
ETAT TVA AUR AUTRES BIENS ET S			204		(204)	-100,0
TVA COLLECTEE	7 000	0,17	14 000	0,33	(7 000)	-50,00
ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	1 992	0,05	3 271	0,08	(1 279)	-39,11
TOTAL DU BILAN PASSIF	4 127 873	100,00	4 193 197	100,00	(65 324)	-1,56

ISUPERCOMBIE

Société à responsabilité limitée au capital de 500 000 euros
Siège social : 25 Avenue de la Gaillarde – 34000 Montpellier
818 699 787 RCS MONTPELLIER

La « **Société** »

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 JUILLET 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 26 juillet,
A 15 heures 30.

Les associés de la Société **SUPERCOMBIE** se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire annuelle (l'« **Assemblée Générale** »).

[...]

Madame Sophie LEBREC préside la séance en sa qualité de Co-gérante (ci-après le « **Président** »).

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

La société KPMG S.A, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Le Président constate que l'Assemblée Générale peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

[...]

Le Président déclare que tous les documents requis ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'Assemblée Générale lui donne acte de sa déclaration.

Puis, le Président rappelle que l'Assemblée Générale est réunie en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 janvier 2024 et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2024 ; approbation des comptes et des opérations de l'exercice clos le 31 janvier 2024 ; approbation des charges non déductibles fiscalement et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 janvier 2024 ;
- Conventions relevant de l'article L. 223-19 du Code de commerce et décision à cet égard ;
- Rémunération de la gérance ;
- Autorisation de l'affiliation des mandataires sociaux, non titulaires d'un contrat de travail mais assimilés aux salariés, aux contrats de protection sociale complémentaire éventuellement souscrits par la Société ;
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

Le Président donne lecture des rapports susmentionnés et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

[...]

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 janvier 2024)

L'Assemblée Générale,

Décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 janvier 2024 s'élevant à 419.542 euros comme suit :

Origine :

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice** **419.542 €**

Affectation :

- A titre de dividendes aux associés 120.000 €
Soit 0,48 € par part
- Le solde 299.542 €
- En totalité au compte « autres réserves » 299.542 €

Compte tenu de cette affectation, le solde du compte « autres réserves » s'élèveraient à 1.575.270 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 120.000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'Assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/01/2023	90.000 €		
31/01/2022	90.000 €		
31/01/2021	90.000 €		

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[...]

SIXIEME RESOLUTION
(Pouvoirs en vue des formalités)

L'Assemblée Générale,

Donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, et plus particulièrement à Me Henri de CROZALS, SCP DORIA AVOCATS, domicilié 23 Bis Rue Maguelone, à Montpellier (34000), à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL PAR LA GERANCE DE LA SOCIETE

M. Charles LEBREC
Co-gérant de la Société



Mme Sophie LEBREC
Co-gérant de la Société





KPMG SA
251 Rue Euclide
Parc Eureka
34900 Montpellier

SUPERCOMBIE SARL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 janvier 2024

SUPERCOMBIE SARL

25 avenue de la Gaillarde 34000 MONTPELLIER

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
251 Rue Euclide
Parc Eureka
34900 Montpellier

SUPERCOMBIE SARL

25 avenue de la Gaillarde 34000 MONTPELLIER

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 janvier 2024

À l'assemblée générale de la société SUPERCOMBIE SARL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SUPERCOMBIE SARL relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er février 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés à l'exception du point ci-dessous.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévus à l'article D.441-6 du code de commerce, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 10 juillet 2024

KPMG SA

Sandra GILLET

Commissaire aux comptes

SUPERCOMBIE SARL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 janvier 2024

Bilan Actif

		31/01/2024			31/01/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	24 304	21 237	3 067	5 227
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	3 852 682		3 852 682	3 852 682
	Créances rattachées à des participations	4 039		4 039	3 949
	Autres titres immobilisés				
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (II)		3 881 024	21 237	3 859 787	3 861 857
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	42 000		42 000	84 000
	Autres créances	200 771		200 771	209 538
	Capital souscrit appelé, non versé				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	19 894		19 894	33 062	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	5 421		5 421	4 739
	TOTAL (III)	268 086		268 086	331 339
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		4 149 110	21 237	4 127 873	4 193 197
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an 3 949					
(3) dont créances à plus d'un an 72 947					

Bilan Passif

		31/01/2024	31/01/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	500 000	500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	50 000	50 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 275 728	922 105
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	419 542	443 623
Autres fonds propres	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	63 373	63 373
	Total des capitaux propres	2 308 642	1 979 100
	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 373 507	1 799 142
	Emprunts et dettes financières divers (3)	410 606	389 957
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 363	2 681
	Dettes fiscales et sociales	31 755	22 316
	DETTES DIVERSES		
TOTAL PASSIF	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	1 819 231	2 214 096
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	4 127 873	4 193 197
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	419 541,91	443 622,76
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	493 253	848 500
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	324	110
	(3) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

				31/01/2024	31/01/2023
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	420 000		420 000	420 000
	Montant net du chiffre d'affaires	420 000		420 000	420 000
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			11 606	14 688
	Autres produits			15	25
	Total des produits d'exploitation (1)			431 621	434 713
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			107 207	101 566
	Impôts, taxes et versements assimilés			2 162	2 253
	Salaires et traitements			172 800	158 400
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant			75 065	79 496
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			3 418	3 887
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			881	26
	Total des charges d'exploitation (2)			361 533	345 628
RESULTAT D'EXPLOITATION				70 088	89 085

Compte de Résultat 2/2

		31/01/2024	31/01/2023
RESULTAT D'EXPLOITATION		70 088	89 085
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	400 000	400 000
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	6 351	1 904
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	406 351	401 904
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	44 096	30 257
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		44 096	30 257
RESULTAT FINANCIER		362 254	371 648
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		432 342	460 732
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		268
	Total des charges exceptionnelles		268
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(268)
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		12 800	16 841
TOTAL DES PRODUITS		837 971	836 617
TOTAL DES CHARGES		418 429	392 995
RESULTAT DE L'EXERCICE		419 542	443 623
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées		406 351	401 904
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **4 127 873** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **837 971** euros et un total **charges** de **418 429** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **419 542** euros.

L'exercice considéré débute le **01/02/2023** et finit le **31/01/2024**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 homologué le 16 octobre 2014 complété du règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Intégration fiscale

La société SUPERCOMBIE est à la tête d'un groupe fiscalement intégré depuis le 01/06/2016 avec sa filiale SODISCA qu'elle détient à 100%, avec laquelle elle a signé une convention d'intégration fiscale.

La société RE ACT est entrée dans le périmètre d'intégration le 01/02/2022, dont la société SUPERCOMBIE détient à 100%.

Un résultat d'ensemble est établi et fait apparaître au 31/01/2024 un résultat bénéficiaire groupe de 284 756 euros dont l'impôt est comptabilisé dans les comptes de la société mère SUPERCOMBIE pour 71 189 euros. L'impôt comptabilisé sur le résultat propre de la filiale SODISCA pour 52 229 euros et de 6 160 euros pour la société RE ACT est contrepassé pour la différence dans la comptabilité de la SAS SUPERCOMBIE et de la SAS RE ACT, conformément aux règles relatives à l'intégration fiscale.

Faits marquants

La société SUPERCOMBIE a consentie une garantie au profit de sa filiale SODISCA pour un prêt de 534 K€ sur 10 ans. La garantie couvre le capital, les intérêt et les montants accessoires soit 553 K€. Le solde du capital a remboursé par la filiale au 31/01/2024 s'élève à 272 K€.

Evènements postérieurs à la clôture

Néant

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/01/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	4 514					4 514
	Matériel de transport	10 496					10 496
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	8 036		1 258			9 293
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISA TIONS CORPORELLES	23 046		1 258			24 304
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	3 856 631		90			3 856 721
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISA TIONS FINANCIERES	3 856 631		90			3 856 721
TOTAL		3 879 677		1 348			3 881 024

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/01/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	3 032	520		3 552
	Matériel de transport	9 532	683		10 215
	Matériel de bureau, mobilier	5 255	2 215		7 470
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 819	3 418		21 237	
TOTAL		17 819	3 418		21 237

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice	
Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Charges constatées d'avance (avec détail)

	31/01/2024	31/01/2023	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	5 421	4 739	681	14,37
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	5 421	4 739	681	14,37

Produits à recevoir (avec détail)

	31/01/2024	31/01/2023	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients				
Autres créances	210		210	
TOTAL	210		210	

Charges à payer (avec détail)

	31/01/2024	31/01/2023	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 911	10 164	(2 253)	-22,16
Emprunts et dettes financières divers	20 324		20 324	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 887	1 784	103	5,76
Dettes fiscales et sociales	2 623	3 411	(788)	-23,11
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	32 745	15 359	17 386	113,2

Capital social

		31/01/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		500 000,00	1,0000	500 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		500 000,00	1,0000	500 000,00

Effectif moyen

		31/01/2024	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures			
	Professions intermédiaires			
	Employés			
	Ouvriers			
	TOTAL			

Créances et Dettes

		31/01/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	4 039		4 039
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	42 000	42 000	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	118 860	118 860	
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 767	1 767	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	79 538	7 197	72 341
	Débiteurs divers	606		606
	Charges constatées d'avances	5 421	5 421	
	TOTAL DES CREANCES	252 230	175 244	76 986
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/01/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	324	324		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	1 373 183	437 487	935 695	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	3 363	3 363		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	631	631		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	13 652	13 652		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	17 472	17 472		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	410 606	20 324	390 282	
	Autres dettes				
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	1 819 231	493 253	1 325 978	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		423 382			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		410 606			

Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 31/01/2023	Affectation du résultat N-1 1	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice 2	Capitaux propres clôture 31/01/2024
Capital social	500 000				500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	50 000				50 000
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	922 105	353 623			1 275 728
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	443 623	(443 623)		419 542	419 542
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	63 373				63 373
TOTAL	1 979 100	(90 000)		419 542	2 308 642

Date de l'assemblée générale 11/07/2023

Dividendes attribués 90 000

1 dont dividende provenant du résultat n-1 90 000

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 1 889 100

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 1 889 100

2 Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 329 542

SUPERCOMBIE

Société à responsabilité limitée au capital de 500.000 euros
Siège social : 25 Avenue de la Gaillarde – 34000 Montpellier
818 699 787 RCS MONTPELLIER

La « Société »

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2024

Certifiés conformes à l'original par les Co-gérants

M. Charles LEBREC
Co-gérant de la Société

*Certifié conforme
à l'original*


Mme Sophie LEBREC
Co-gérant de la Société

Certifiés conformes


ANNEXES

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **4 127 873** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **837 971** euros et un total **charges** de **418 429** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **419 542** euros.

L'exercice considéré débute le **01/02/2023** et finit le **31/01/2024**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 homologué le 16 octobre 2014 complété du règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Intégration fiscale

La société SUPERCOMBIE est à la tête d'un groupe fiscalement intégré depuis le 01/06/2016 avec sa filiale SODISCA qu'elle détient à 100%, avec laquelle elle a signé une convention d'intégration fiscale.

La société RE ACT est entrée dans le périmètre d'intégration le 01/02/2022, dont la société SUPERCOMBIE détient à 100%.

Un résultat d'ensemble est établi et fait apparaître au 31/01/2024 un résultat bénéficiaire groupe de 284 756 euros dont l'impôt est comptabilisé dans les comptes de la société mère SUPERCOMBIE pour 71 189 euros. L'impôt comptabilisé sur le résultat propre de la filiale SODISCA pour 52 229 euros et de 6 160 euros pour la société RE ACT est contrepassé pour la différence dans la comptabilité de la SAS SUPERCOMBIE et de la SAS RE ACT, conformément aux règles relatives à l'intégration fiscale.

Faits marquants

La société SUPERCOMBIE a consentie une garantie au profit de sa filiale SODISCA pour un prêt de 534 K€ sur 10 ans. La garantie couvre le capital, les intérêt et les montants accessoires soit 553 K€. Le solde du capital a remboursé par la filiale au 31/01/2024 s'élève à 272 K€.

Evènements postérieurs à la clôture

Néant

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/01/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	4 514					4 514
	Matériel de transport	10 496					10 496
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	8 036		1 258			9 293
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 046		1 258			24 304
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	3 856 631		90			3 856 721
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 856 631		90			3 856 721
TOTAL		3 879 677		1 348			3 881 024

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/01/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	3 032	520		3 552
	Matériel de transport	9 532	683		10 215
	Matériel de bureau, mobilier	5 255	2 215		7 470
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 819	3 418		21 237
TOTAL		17 819	3 418		21 237

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Charges constatées d'avance (avec détail)

	31/01/2024	31/01/2023	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	5 421	4 739	681	14,37
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	5 421	4 739	681	14,37

Produits à recevoir (avec détail)

	31/01/2024	31/01/2023	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients				
Autres créances	210		210	
TOTAL	210		210	

Charges à payer (avec détail)

	31/01/2024	31/01/2023	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 911	10 164	(2 253)	-22,16
Emprunts et dettes financières divers	20 324		20 324	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 887	1 784	103	5,76
Dettes fiscales et sociales	2 623	3 411	(788)	-23,11
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	32 745	15 359	17 386	113,2

Capital social

		31/01/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		500 000,00	1,0000	500 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		500 000,00	1,0000	500 000,00

Effectif moyen

		31/01/2024	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures			
	Professions intermédiaires			
	Employés			
	Ouvriers			
	TOTAL			

Créances et Dettes

		31/01/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	4 039		4 039
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	42 000	42 000	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	118 860	118 860	
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 767	1 767	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	79 538	7 197	72 341
	Débiteurs divers	606		606
	Charges constatées d'avances	5 421	5 421	
	TOTAL DES CREANCES	252 230	175 244	76 986
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/01/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	324	324		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	1 373 183	437 487	935 695	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	3 363	3 363		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	631	631		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	13 652	13 652		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	17 472	17 472		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	410 606	20 324	390 282	
	Autres dettes				
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	1 819 231	493 253	1 325 978	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		423 382			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		410 606			

Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 31/01/2023	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/01/2024
Capital social	500 000				500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	50 000				50 000
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	922 105	353 623			1 275 728
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	443 623	(443 623)		419 542	419 542
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	63 373				63 373
TOTAL	1 979 100	(90 000)		419 542	2 308 642

Date de l'assemblée générale 11/07/2023

Dividendes attribués 90 000

¹dont dividende provenant du résultat n-1 90 000

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 1 889 100

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 1 889 100

²Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 329 542

LIASSE FISCALE





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

N° 2065-SD

(2024)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Tiintre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01022023	et clos le	31012024	Régime simplifié d'imposition	☐	Régime réel normal	☒						
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				☐	Si PME innovante			☐	Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)		☐		
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE													
Désignation de la société						Adresse du siège social							
SARL SUPERCOMBIE													
SIRET						81869978700011							
Adresse du principal établissement						Ancienne adresse en cas de changement							
25 AVENUE DE LA GAILLARDE M. et Mme LEBREC Charles													
34000 MONTPELLIER													
RÉGIME FISCAL DES GROUPES													
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)													
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante						01062016						SIRET	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :													
B ACTIVITÉ													
Activités exercées				Activités des sociétés holding				Si vous avez changé d'activité, cochez la case				☐	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)													
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		51 201		Bénéfice imposable à 15%				Déficit			
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%													
2. Plus-values													
PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%				PV exonérées (art. 238 quindecies)					
Autres PV imposables à 19%				PV à long terme imposables à 0%									
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations													
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		☐		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A		☐			
Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies		☐		Zones franches d'activité art.44 quaterdecies		☐		Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies		☐			
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies		☐						Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies		☐			
								Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies		☐			
								Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies		☐			
								Autres dispositifs		☐			
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%					
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI													
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)													
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts													
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.													
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)													
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%													
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)													
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %													
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4													
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre													
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :													
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre													
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :													
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :													
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE													
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				OUI		Si oui, indication du logiciel utilisé		Comptabilité expert					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : S						Nom et adresse du conseil :							
AXIOME ALPHA 6-10 RUE LOUIS BREGUET 34830 JACOU Tél : 0 467 554 000						Tél :							
OGA/OMGA		☐		Viseur conventionné		☐		(Cocher la case correspondante)					
Identité du déclarant :													
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :						Date : 09052024 Lieu : JACOU							
						Qualité et nom du signataire : CO-GERANT							
N° d'agrément :						Signature : Monsieur LEBREC CHARLES							
Examen de conformité fiscale (ECF)						☐ prestataire :							

SARL SUPERCOMBIE
31012024

[illegible]

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SARL SUPERCOMBIE**
et Date de clôture de l'exercice **31012024**

K **DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONNS (article 222 bis du CGI)**

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise : SARL SUPERCOMBIE			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		12			
Adresse de l'entreprise : 25 AVENUE DE LA GAILLARDE 34000 MONTPELLIER			Durée de l'exercice précédent *		12			
Numéro SIRET * 81869978700011					Néant ☐ *			
			Exercice N, clos le, 31012024		N-1 31012023			
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
					Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)			AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement*	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
		Terrains	AN	AO				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	21 237	3 067	5 227	
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
			Autres participations	CU	CV	3 852 682	3 852 682	3 852 682
	Créances rattachées à des participations		BB	BC	4 039	4 039	3 949	
	Autres titres immobilisés		BD	BE				
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières *	BH	BI				
TOTAL (II)		BJ	BK	3 881 024	21 237	3 859 787	3 861 857	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	42 000	42 000	84 000	
		Autres créances (3)	BZ	CA	200 771	200 771	209 538	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Disponibilités		CF	CG	19 894	19 894	33 062		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	5 421	5 421	4 739		
	TOTAL (III)		CJ	CK	268 086	268 086	331 339	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	4 149 110	21 237	4 127 873	4 193 197	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	72 947	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SARL SUPERCOMBIE			Néant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 500 000.....)		DA	500 000	500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	50 000	50 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	1 275 728	922 105
	Report à nouveau		DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	419 542	443 623
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK	63 373	63 373
	TO TAL (I)		DL	2 308 642	1 979 100
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN			
TO TAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TO TAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	1 373 507	1 799 142
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	410 606	389 957
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	3 363	2 681
	Dettes fiscales et sociales		DY	31 755	22 316
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TO TAL (IV)		EC	1 819 231	2 214 096	
Ecart de conversion passif * (V)		ED			
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	4 127 873	4 193 197	
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
			1D		
			1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	493 253	848 500
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	324	110	

Désignation de l'entreprise : SARL SUPERCOMBIE										Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC					
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF					
		FG	420 000	FH		FI	420 000	420 000			
		FJ	420 000	FK		FL	420 000	420 000			
	Chiffres d'affaires nets*										
	Production stockée *					FM					
	Production immobilisée *					FN					
	Subventions d'exploitation					FO					
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	11 606	14 688			
	Autres produits (1) (11)					FQ	15	25			
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	431 621	434 713			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS				
	Variation de stock (marchandises) *						FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	107 207	101 566		
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	2 162	2 253		
	Salaires et traitements *						FY	172 800	158 400		
	Charges sociales (10)						FZ	75 065	79 496		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements}^* \\ \text{dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)} \\ \text{- dotations aux provisions} \end{array} \right.$	HS		GA	3 418	3 887				
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GB		
			Pour risques et charges : dotations aux provisions						GC		
			Autres charges (12)						GD		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE	881	26		
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GF	361 533	345 628		
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GG	70 088	89 085	
		Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GH			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GI				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GJ	400 000	400 000		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GK				
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GL	6 351	1 904		
	Différences positives de change						GM				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GN				
	Total des produits financiers (V)						GO				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GP	406 351	401 904		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GQ				
	Différences négatives de change						GR	44 096	30 257		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GS				
	Total des charges financières (VI)						GT				
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GU	44 096	30 257			
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GV	362 254	371 648			
						GW	432 342	460 732			

Désignation de l'entreprise SARL SUPERCOMBIE										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG		268	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH		268	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI		(268)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	12 800	16 841	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	837 971	836 617	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	418 429	392 995	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	419 542	443 623	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *							HP			
			- Crédit-bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								1H			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								1J	406 351	401 904	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1K			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1	11 606	14 688	
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5 65 584								A2	75 065	79 496	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 9 481 obligatoires A9 65 584 dont cotisations facultatives Madelin A7 9 481 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8											
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								Exercice N			
									Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N				
									Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL SUPERCOMBIE													Néant ☐ *		
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement			CY			EL			EM			EN			
Fonds commercial			RE			RF			RI			RJ			
Autres immobilisations incorporelles			PE			PF			PG			PH			
TOTAL I			RK			RM			RN			RO			
Terrains			PI			PJ			PK			PL			
Constructions	Sur sol propre		PM			PN			PO			PQ			
	Sur sol d'autrui		PR			PS			PT			PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV			PW			PX			PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			QA			QB			QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		3 032	QE		520	QF			QG		3 552	
	Matériel de transport		QH		9 532	QI		683	QJ			QK		10 215	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		5 255	QM		2 215	QN			QO		7 470	
	Emballages récupérables et divers		QP			QR			QS			QT			
	TOTAL II		QU		17 819	QV		3 418	QW			QX		21 237	
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN		17 819	ØP		3 418	ØQ			ØR		21 237	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW						NY							
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *						Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler										Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations										SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL SUPERCOMBIE							Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	63 373	TM		TN		TO	63 373
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	63 373	TS		TT		TU	63 373
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U		9V		9W		9X	
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	63 373	UB		UC		UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE		UF					
		UG		UH					
		UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.							10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

Désignation de l'entreprise : SARL SUPERCOMBIE										Néant ☐ *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL	4 039	UM		UN	4 039		
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	42 000		42 000				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)			Z1							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	118 860		118 860				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	1 767		1 767				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC	79 538		7 197		72 341		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	606				606		
	Charges constatées d'avance			VS	5 421		5 421				
	TOTAUX			VT	252 230	VU	175 244	VV	76 986		
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	324		324					
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	1 373 183		437 487		935 695			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	3 363		3 363						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	631		631						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	13 652		13 652					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	17 472		17 472					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	410 606		20 324		390 282				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	1 819 231	VZ	493 253		1 325 978				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL		410 606		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	423 382	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.					

Désignation de l'entreprise : SARL SUPERCOMBIE						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31012024	
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	419 542	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WD		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						WE	14 839	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)						WF		
	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)						WG	20	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option						RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WI		
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)						XX		
	Amendes et pénalités						WJ		
	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *						XZ		
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY			
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	122 381		
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE						WL			
Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI						L7			
RÉGIME D'IMPOSITION PARTICULIERS ET impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						ZN		
	{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						WN		
							WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*						SU			
Zones d'entreprises * (activité exonérée)						SW			
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro						M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3			
TOTAL I						WR	556 782		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WS			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WH		
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						WW		
	Produit net des actions et parts d'intérêts : 2A 4 000)						XB		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						I6		
	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .						WZ		
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *						XA	396 000	
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)						K9		
	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)						K3		
	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)						PA		
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)						QV		
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)						1F		
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)						PP			
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)						PC			
Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)						L5			
Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)						PB			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)						X9		
	Dont déduction exceptionnelle simulatrice de conduite						YH		
	Créance dé gagée par le report en arrière de déficit						ZI		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)						YA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)						YB			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)						YC			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)						YD			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)						YI			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)						YL			
Dédutions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II)						XI	51 201		
{ déficit (II moins I)						XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	51 201		
						XO	0		

2058A - Réintégrations diverses
au 31/01/2024

Libellé	Montant
Totalisation	

2058A - Déductions diverses
au 31/01/2024

Libellé	Montant
CIM	51 192
INTEGRATION FISCALE PRODUITS	58 389
Totalisation	109 581

Désignation de l'entreprise		SARL SUPERCOMBIE		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)			K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice			K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)			K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)			YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice			ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	YO	
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)				
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SARL SUPERCOMBIE												Néant ☐ *			
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	443 623		Dividendes		ZD	353 623							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE	90 000								
					Report à nouveau	ZF									
						ZG									
	TOTAL I	ØF	443 623				TOTAL II	ZH	443 623						
RENSEIGNEMENTS DIVERS												Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT				
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 17 769)										XQ	17 769	18 289		
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	13 378	7 265		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES)										ST	76 061	76 012		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	107 207	101 566		
	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	1 940	1 842	
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS)										9Z	222	411	
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	2 162	2 253	
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée										YY	84 000	91 000		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	7 261	5 707		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2023) *										ØB				
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	5,70 %	1,18 %		
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP										- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0		ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH				
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		67 201		Plus-values à 15%	JK	Plus-values à 0%		JL						
					Plus-values à 19%	JM	Imputations		JC						
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		284 756		Plus-values à 15%	JN	Plus-values à 0%		JO						
					Plus-values à 19%	JP	Imputations		JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH 1										N° SIRET de la société mère du groupe JJ 8 1 8 6 9 9 7 8 7 0 0 0 1 1				

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL SUPERCOMBIE						Néant ☒ *	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	Cf état 2059A-Détail...					
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦				⑧	19%	15% ou 12,80%	
⑨		⑩	⑪				⑫
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	{ B }		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **SARL SUPERCOMBIE**Néant ☒ X *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **SARL SUPERCOMBIE**Néant ☒ *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme			
subies au N - 4			
cours des N - 5			
dix exercices N - 6			
antérieurs N - 7			
(montants N - 8			
restant à N - 9			
déduire à la N - 10			
clôture du dernier exercice)			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col.❹ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺
	A 19 %, ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	A 15 % ou à 19 % ❹		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme à long terme					
subies au N - 4					
cours des N - 5					
dix exercices N - 6					
antérieurs N - 7					
(montants N - 8					
restant à N - 9					
déduire à la N - 10					
clôture du dernier exercice)					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL SUPERCOMBIE					Néant ☒ *	
I	SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II	RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)					
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL SUPERCOMBIE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01022023		et clos le : 31012024	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	420 000	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	420 000	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	15	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	11 606	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	11 621	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	10 288	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	79 150	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	881	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	90 320	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	341 301
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	341 301
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	420 000	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	40 469 511	
Période de référence	GY	01/02/2023	GZ 31/01/2024
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/1

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/01/2024

N° SIRET 81869978700011

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL SUPERCOMBIE

ADRESSE (voie) 25 AVENUE DE LA GAILLARDE M. et Mme LEBREC Charles

CODE POSTAL 34000 VILLE MONTPELLIER

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 500 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique LEBREC Prénom(s) Sophie
Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 250 000
Naissance : Date 26051975 N° département 92 Commune SURESNES Pays FRANCE
Adresse : N° 4 Voie RUE DE SAVOIE
Code postal 34090 Commune MONTPELLIER Pays FRANCE

Titre (2) MR Nom patronymique LEBREC Prénom(s) Charles
Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 250 000
Naissance : Date 26041975 N° département 75 Commune PARIS Pays FRANCE
Adresse : N° 5 Voie RUE DE SAVOIE
Code postal 34090 Commune MONTPELLIER Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3/1/01/2/0/2/4

N° SIRET 81869978700011

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL SUPERCOMBIE

ADRESSE (voie) 25 AVENUE DE LA GAILLARDE M. et Mme LEBREC Charles

CODE POSTAL 34000 VILLE MONTPELLIER

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

2

Forme juridique SAS Dénomination SODISCA-SUPER U

N° SIREN (si société établie en France) 352783088

% de détention 100,00

Adresse : N° 753 Voie AVENUE DE LA POMPIGNANE

Code postal 34170 Commune CASTELNAU-LE-LEZ Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination RE ACT

N° SIREN (si société établie en France) 909844631

% de détention 100,00

Adresse : N° 25 Voie AVENUE DE LA GAILLARDE

Code postal 34000 Commune MONTPELLIER Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Egalité
Fraternité

N° 2067
(2024)

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SARL SUPERCOMBIE
Adresse 25 AVENUE DE LA GAILLARDE 34000 MONTPELLIER

du 01022023
au 31012024

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNÉRÉES : v. notice ❶									
NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE				
1	LEBREC CHARLES	CO GERANT	5 RUE DE SAVOIE	34090	MONTPELLIER				
2	LEBREC SOPHIE	CO GERANTE	5 RUE DE SAVOIE	34090	MONTPELLIER				
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
REMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❸)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES	
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❹)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❺)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❻)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❷)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❸)	5 à 8	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1	121 671			121 671					121 671
2	126 193			126 193					126 193
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**	247 865			247 865					247 865

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	3 032
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	17 235
Total	20 267

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ❹	
- de l'exercice(total col. 9 + total col. 10) ❿	268 132	- de l'exercice ❿	51 201
- de l'exercice précédent ❿		- de l'exercice précédent ❿	67 877
Nom et qualité du signataire Monsieur LEBREC CHARLES CO-GERANT		A JACOU....., le 09/05/2024 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SOCIETE
COMME SI ELLE ETAIT IMPOSEE SEPAREMENT

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SARL SUPERCOMBIE**

N° SIRET : **8 1 8 6 9 9 7 8 7 0 0 0 1 1**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SIE MONTPELLIER EST II
156 rue Alfred Nobel
Hotel des impôts Le Millenaire
34266 MONTPELLIER CEDEX 2

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : **01022023**

clos le : **31012024**

I - REINTEGRATIONS

Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058 A)

	E1	419 542
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)	E2	137 240
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A	Z7	16 000
TOTAL I	E3	572 782

II - DEDUCTIONS

Perte comptable de l'exercice
(report de la ligne WS du 2058 A)

Déductions (report des lignes WT, WU,WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)		E5	505 581	
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %	EY		
	• imposées au taux de 15 %	E6		
	• imposées au taux de 0 %	EZ		
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme	E7		
	• imputées sur les déficits antérieurs	E8		
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	I9		
III - RESULTAT FISCAL		TOTAL II	F1	505 581

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F2	67 201	
	Déficit (II-I)	F3		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F8	67 201	
	Déficit	F9		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SARL SUPERCOMBIE

Néant ☐ *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SIE MONTPELLIER EST II
156 rue Alfred Nobel
Hotel des impôts Le Millenaire
34266 MONTPELLIER CEDEX 2

Exercice ouvert le : 01022023
clos le : 31012024

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) (Nombre d'opérations sur l'exercice M5 bis)	M5 ter	
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	
Total des déficits restant à reporter	H9	

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	A 15 %	A 19 %	A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-not-sd et la notice 2032-sd.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Egalité
Fraternité

N° 2058 ER 2024

Formulaire obligatoire (article 223 A à U
du Code général des impôts)

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SARL SUPERCOMBIE**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : **SIE MONTPELLIER EST II**

**156 rue Alfred Nobel
Hotel des impôts Le Millenaire
34266 MONTPELLIER CEDEX 2**

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère ☐

(Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **81869978700011**

Exercice ouvert le : **01022023**

clos le : **31012024**

Néant * ☐

A - RESULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions			
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	51 201		CB			
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 4 du CGI)	CD						
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI).				CE			
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG			
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH			CJ			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN			
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV			
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR			CS			
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT						
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU						
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW			
TOTAL	CX	51 201		CY			
BENEFICE (CX-CY) ou DEFICIT (CY-CX)		CZ	51 201	DA			
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME		Cessions d'immobilisations					
		Plus-values et réintégrations		Moins-values et déductions			
		Taux de 19% (3)	Taux de 15%	Taux de 0%	Taux de 19% (3)	Taux de 15%	Taux de 0%
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT		B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU		C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (1) (art.223 F alinéa 1 du CGI)	BV		C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)	BW		DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX		D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY		D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ		D9	EA	A7	EB	EC
SOUS-TOTAL	BS		ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS-A8) ou moins-value (A8-BS) taux de 19 %	BR				A9		
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-value (EF-ED) taux de 15 %			B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-value (EG-EE) taux de 0%				B5			B4
C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %							
Plus-values à 19% (art 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)				B3			

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) Le taux de 19% concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

N° 2058 ES 2024

Formulaire obligatoire (article 223 A à U
du Code général des impôts)

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES RECTIFICATIONS APORTEES AU RESULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DETERMINATION
DU RESULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE,
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIETE MEMBRE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SARL SUPERCOMBIE

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

SIE MONTPELLIER EST II
156 rue Alfred Nobel
Hotel des impôts Le Millenaire
34266 MONTPELLIER CEDEX 2

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(résultat d'ensemble)

☐

SIRET Société intégrée : 81869978700011

Exercice ouvert le : 01022023

clos le : 31012024

Néant * ☐

A - RESULTAT				Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions									
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe				FA		FB									
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019				FD		FE									
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe						FZ									
Autres régularisations (à détailler)				FG		FH									
TOTAL				FK		FL									
BENEFICE (2) FK - FL				FM		FN									
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME				Cessions d'immobilisations											
				Plus-values et réintégrations				Moins-values et déductions							
				Taux de 19 % (2)		Taux de 15 %		Taux de 0 %		Taux de 19 % (2)		Taux de 15 %		Taux de 0 %	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe				GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (1)								F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)				GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous total				GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19%				GE						GJ					
Total Plus-values (1) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15%						E8						E6			
Total Plus-values (1) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0%								E7						E5	

(1) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RESULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES A LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DEFICITS ET MOINS-VALUES
ANTERIEURS A L'ENTREE DANS LE GROUPE

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SARL SUPERCOMBIE**

N° SIRET : 81869978700011

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SIE MONTPELLIER EST II
156 rue Alfred Nobel
Hotel des impôts Le Millenaire
34266 MONTPELLIER CEDEX 2

Exercice ouvert le : **01022023**

clos le : **31012024**

Néant * ☒

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise 1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-values à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : $1 - (2 + 3) + 4$ 5			

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ) 6		51 201
Abandons de créances et subventions directes et indirectes 7		
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 8		
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 9		
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport 10		
Réévaluations libres 11		
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 12		
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : $6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12$ 13		51 201

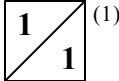
(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotée

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT D'ENSEMBLE ET
AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME D'ENSEMBLE
AU TITRE DES OPERATIONS LIEES A DES SOCIETES INTERMEDIAIRES
ET/OU L'ENTITE MERE NON RESIDENTE ET/OU LES SOCIETES ETRANGERES

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis
au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



Dénomination de la société mère :	SARL SUPERCOMBIE		
SIREN de la société mère :	818699787		
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :	SARL SUPERCOMBIE		
SIREN de la société intégrée :	818699787		
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :	SIE MONTELLIER EST II 156 rue Alfred Nobel Hotel des impôts Le Millenaire 34266 MONTPELLIER CEDEX 2		
Exercice ouvert le : 01022023	clos le : 31012024		
A - RESULTAT D'ENSEMBLE	Montants rapportés au résultat d'ensemble		Montants déduits du résultat d'ensemble
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) ²			MB
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)	MC		MD
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI		
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML		MO
TOTAL	MP		MQ

B - PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble		Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble	
	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA	ND	NG	NJ
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB	NE	NH	NK
TOTAL	NC	NF	NI	NL

¹ La société mère devra numéroté ces tableaux 2058-PAP
² Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Egalité
Fraternité

N° 2065-SD
(2024)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le		01022023		et clos le		31012024		Régime simplifié d'imposition		☐		Régime réel normal		☒											
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe														☒		Si PME innovante		☐		Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)		☐			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE																									
Désignation de la société										Adresse du siège social															
SARL SUPERCOMBIE																									
SIRET										81869978700011															
Adresse du principal établissement										Ancienne adresse en cas de changement															
25 AVENUE DE LA GAILLARDE M. et Mme LEBREC Charles																									
34000 MONTPELLIER																									
RÉGIME FISCAL DES GROUPES																									
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)																									
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante										01062016		SIRET													
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :																									
B ACTIVITÉ																									
Activités exercées				Activités des sociétés holding						Si vous avez changé d'activité, cochez la case						☐									
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																									
1. Résultat fiscal				Bénéfice imposable au taux normal				284 756		Bénéfice imposable à 15%						Déficit									
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%																									
2. Plus-values																									
PV à long terme imposables à 15%						PV à long terme imposables à 19%						PV exonérées (art. 238 quindecies)													
Autres PV imposables à 19%						PV à long terme imposables à 0%																			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations																									
Entreprises nouvelles art. 44 sexies				☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A				☐		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A				☐		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies		☐					
Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies				☐		Zones franches d'activité art.44 quaterdecies				☐		Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies				☐		Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies				☐			
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies				☐														Autres dispositifs				☐			
Sociétés d'investissements immobiliers cotées				☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)						Plus-values exonérées relevant du taux de 15%													
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI																☐									
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																									
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts																									
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.																									
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																									
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%																									
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																									
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %																									
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4																									
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre																☐									
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :																									
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre																☐									
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :																									
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :																									
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE																									
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?																OUI		Si oui, indication du logiciel utilisé				Comptabilité expert			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : S										Nom et adresse du conseil :															
AXIOME ALPHA 6-10 RUE LOUIS BREGUET 34830 JACOU Tél : 0 467 554 000																									
OGA/OMGA										☐		Viseur conventionné		☐		(Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant :							
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :										Date : 09052024 Lieu : JACOU Qualité et nom du signataire : CO-GERANT Signature : Monsieur LEBREC CHARLES															
N° d'agrément :																									
Examen de conformité fiscale (ECF)																☐		prestataire :							



REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

2029-B-SD
(2024)

LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT CESSE
D'ETRE MEMBRES DE CE GROUPE

(article 223 A du CGI)

Formulaire obligatoire
Article 46 quater 0-ZK annexe III du CGI

Dénomination de la société mère : **SARL SUPERCOMBIE**

N° SIRET de la société mère : **81869978700011**

Exercice ouvert le : **01022023**

clos le : **31012024**

I A - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice liquidé

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans l'intégration fiscale (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren	818699787	Adresse		NON		
Forme Juridique	SARL					
Dénomination	SUPERCOMBIE					
Adresse	25 AVENUE DE LA GAILLARDE					
	34000 MONTPELLIER FRANCE					
Siren	909844631	Adresse		NON	100,00	
Forme Juridique	AUTR					
Dénomination	RE ACT					
Adresse	25 AVENUE DE LA GAILLARDE					
	34000 MONTPELLIER FRANCE					

I B - Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		Statut de l'entreprise	Taux de détention par la société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						

II A - Liste des sociétés résidentes qui ont cessé d'être membre du groupe au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			

II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement		Statut de l'entreprise
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				



REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

2029-B-SD
(2024)

LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT CESSE
D'ETRE MEMBRES DE CE GROUPE

(article 223 A du CGI)

Formulaire obligatoire
Article 46 quater 0-ZK annexe III du CGI

Dénomination de la société mère : **SARL SUPERCOMBIE**
N° SIRET de la société mère : **81869978700011** Exercice ouvert le : **01022023** clos le : **31012024**

I A - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice liquidé

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans l'intégration fiscale (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren	352783088	Adresse		NON	100,00	
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	SODISCA					
Adresse	753 AVENUE DE LA POMPIGNANE					
	34170 CASTELNAU-LE- FRANCE					
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						

I B - Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		Statut de l'entreprise	Taux de détention par la société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						

II A - Liste des sociétés résidentes qui ont cessé d'être membre du groupe au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			

II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement		Statut de l'entreprise
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES
MISE A JOUR DE LA LISTE DES SOCIETES DU GROUPE
POUR L'EXERCICE SUIVANT
(article 223 A du CGI)

2029-B-bis-SD
(2024)

Formulaire obligatoire
Article 46 quater 0-ZD annexe III du CGI

Dénomination de la société mère : **SARL SUPERCOMBIE**
N° SIRET de la société mère : **81869978700011** Exercice ouvert le : **01/02/2024** clos le : **31/01/2025**

I A - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans l'intégration fiscale (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren	818699787	Adresse		NON		
Forme Juridique	SARL					
Dénomination	SUPERCOMBIE					
Adresse	25 AVENUE DE LA GAILLARDE					
	34000 MONTPELLIER FRANCE					
Siren	909844631	Adresse		NON	100,00	
Forme Juridique	AUTR					
Dénomination	RE ACT					
Adresse	25 AVENUE DE LA GAILLARDE					
	34000 MONTPELLIER FRANCE					

I B - Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		Impôt étranger équivalent à l'IS auquel la société est soumise	Statut de l'entreprise	Taux de détention par la société mère non résidente	
						Directe (2)	Indirecte (2)
Siren		Adresse					
Forme Juridique							
Dénomination							
Adresse							
Siren		Adresse					
Forme Juridique							
Dénomination							
Adresse							

II A - Liste des sociétés résidentes qui cessent d'être membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			

II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement		Statut de l'entreprise
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				



REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES
MISE A JOUR DE LA LISTE DES SOCIETES DU GROUPE
POUR L'EXERCICE SUIVANT
(article 223 A du CGI)

Dénomination de la société mère : **SARL SUPERCOMBIE**
N° SIRET de la société mère : **81869978700011** Exercice ouvert le : **01/02/2024** clos le : **31/01/2025**

I A - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans l'intégration fiscale (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren	352783088	Adresse		NON	100,00	
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	SODISCA					
Adresse	753 AVENUE DE LA POMPIGNANE					
	34170 CASTELNAU-LE- FRANCE					
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						

I B - Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		Impôt étranger équivalent à l'IS auquel la société est soumise	Statut de l'entreprise	Taux de détention par la société mère non résidente	
						Directe (2)	Indirecte (2)
Siren		Adresse					
Forme Juridique							
Dénomination							
Adresse							
Siren		Adresse					
Forme Juridique							
Dénomination							
Adresse							

II A - Liste des sociétés résidentes qui cessent d'être membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			

II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement		Statut de l'entreprise
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Egalité
Fraternité

N° 2058 ER 2024

Formulaire obligatoire (article 223 A à U
du Code général des impôts)

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SARL SUPERCOMBIE**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : **SIE MONTPELLIER EST II**

**156 rue Alfred Nobel
Hotel des impôts Le Millenaire
34266 MONTPELLIER CEDEX 2**

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère



(Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **81869978700011**

Exercice ouvert le : **01022023**

clos le : **31012024**

Néant * ☐

A - RESULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	284 756		CB	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 4 du CGI)	CD				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI).				CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH			CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR			CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT				
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU				
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW	
TOTAL	CX	284 756		CY	
BENEFICE (CX-CY) ou DEFICIT (CY-CX)		CZ	284 756	DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
	Taux de 19% (3)		Taux de 15%		Taux de 0%		Taux de 19% (3)		Taux de 15%		Taux de 0%	
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT		B9		C1		A1		C2		C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU		C4		C5		A2		C6		C7	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (1) (art.223 F alinéa 1 du CGI)	BV		C8		C9		A3		DI		DO	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)	BW		DQ		DY		A4		DZ		B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX		D1		D2		A5		D3		D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY		D5		D6		A6		D7		D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ		D9		EA		A7		EB		EC	
SOUS-TOTAL	BS		ED		EE		A8		EF		EG	
TOTAL plus-values (BS-A8) ou moins-value (A8-BS) taux de 19 %	BR						A9					
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-value (EF-ED) taux de 15 %			B7						B6			
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-value (EG-EE) taux de 0%					B5						B4	

C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %	
Plus-values à 19% (art 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) Le taux de 19% concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES RECTIFICATIONS APORTEES AU RESULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DETERMINATION
DU RESULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE,
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIETE MEMBRE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SARL SUPERCOMBIE**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

SIE MONTPELLIER EST II
156 rue Alfred Nobel
Hotel des impôts Le Millenaire
34266 MONTPELLIER CEDEX 2

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(résultat d'ensemble)



SIRET Société intégrée : **81869978700011**

Exercice ouvert le : **01022023**

clos le : **31012024**

Néant * ☒

A - RESULTAT				Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe				FA		FB	
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019				FD		FE	
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe						FZ	
Autres régularisations (à détailler)				FG		FH	
TOTAL				FK		FL	
BENEFICE (2) FK - FL DEFICIT FL - FK				FM		FN	
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations						
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions			
	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	
	GB	F2	F3	GF	F4	F5	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe							
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (1)			F6	GG	F7	F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC	F9	G1	GH	G2	G3	
Sous total	GD	G4	G5	GI	G6	G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19%	GE			GJ			
Total Plus-values (1) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15%		E8			E6		
Total Plus-values (1) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0%			E7			E5	

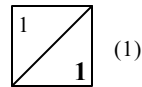
(1) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

TABLEAU DE SYNTHESE DU RESULTAT
ET DES PLUS OU MOINS-VALUES DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE
A RETENIR POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE



(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : SARL SUPERCOMBIE

N° SIRET : 8 1 8 6 9 9 7 8 7 0 0 0 1 1

SIE MONTPELLIER EST II

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :

156 rue Alfred Nobel
Hotel des impôts Le Millenaire
34266 MONTPELLIER CEDEX 2

Exercice ouvert le : 01022023

clos le : 31012024

Si un tableau n° 2058 ES est souscrit, cocher la case ☐

Nombre de sociétés intégrées

BD 3

Néant * ☐

Dénomination de la société fille AA puis N° SIRET AB	Bénéfice	Déficit	Autres plus-values à 19 % (210 F, 238 bis JA, 208 C et 219 IV du CGI)	Plus et moins-values à long terme à 19 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas)	Plus et moins-values à long terme à 15 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas)	Plus et moins-values à long terme à 0 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas)
	AC	AD	AK	AF	AE	EL
SARL SUPERCOMBIE						
8 1 8 6 9 9 7 8 7 0 0 0 1 1	51 201					
AUTR RE ACT						
9 0 9 8 4 4 6 3 1 0 0 0 1 2	24 640					
SAS SODISCA						
3 5 2 7 8 3 0 8 8 0 0 0 3 7	208 915					
SOUS-TOTAL	BE 284 756	BF				
Résultat d'ensemble - Bénéfice (col. AC - AD en BA) - Déficit (col. AD - AC en BB)	BA 284 756	BB				
Autres plus-values à 19% (total algébrique de la colonne AK en AL)			AL			
Plus-values et moins-values à long terme (Total algébrique de la colonne AF en AG, AE en BC et EL en BG)				AG	BC	BG

(1) Lorsque le nombre de sociétés membres du groupe excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 TS supplémentaires. Dans ce cas, il convient :- de numérotter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;

- de porter le nombre total de tableaux n° 2058 TS souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes AC et AD, ainsi que les montants à inscrire cases BA, BB, AG, BC, BG.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL
ET DES PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SARL SUPERCOMBIE**
N° SIRET : 81869978700011
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : **SIE MONTPELLIER EST II**
156 rue Alfred Nobel
Hotel des impôts Le Millenaire
34266 MONTPELLIER CEDEX 2

Exercice ouvert le : **01022023** clos le : **31012024** Néant * ☐

I - RESULTAT FISCAL D'ENSEMBLE			
Chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés intégrées		HV	40 469 511
Plus-values à 19% (art. 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		HQ	
Quote-part de frais et charges appliquée au montant brut des plus-values et relative aux plus ou moins values de cession de titres de participation neutralisées au titre d'un exercice ouvert avant 2019		HI	
Réintégration des charges financières (CGI, art. 223 B- 6ème alinéa)		HA	
Réintégration des charges financières nettes conformément aux dispositions de l'article 223 B bis du CGI		HF	
Abattement sur le bénéfice et exonération : montant excédant la limite d'exonération pour l'ensemble du groupe		HZ	
Déduction du résultat net d'ensemble de cession ou de concession de brevets et actifs assimilés imposé au taux de 10 %		HM	
Déduction des charges financières nettes en report (CGI, art. 223 B bis)		HJ	
Résultat d'ensemble avant imputation des déficits reportables	Bénéfice	HB	284 756
	Déficit	HC	
Plus-values d'ensemble imputées sur le déficit d'ensemble		HD	
Résultat net d'ensemble de cession, de concession ou de sous-concession imputé sur le déficit d'ensemble		HN	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		HE	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice *		HG	
RESULTAT FISCAL	Bénéfice	HK	284 756
	Déficit	HL	

II - PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE					
	19 %		15 %		0 %
imposables	IA		Z1		EM
imputées sur le déficit d'ensemble de l'exercice	IB		Z2		EN
imputées sur les moins-values correspondantes nettes à long terme antérieures	IC		Z3		EO
imputées sur les déficits antérieurs	ID		Z4		EP
Total : cases IB à ID, Z2 à Z4 et/ou cases EN à EP	IE		Z5		EQ
imposées au taux réduit : cases Z1 - Z5 et/ou cases EM - EQ et/ou cases IA - IE	IF		Z6		ER

(1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DE SUIVI DES DEFICITS D'ENSEMBLE
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société : SARL SUPERCOMBIE

Néant ☐ *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SIE MONTPELLIER EST II
156 rue Alfred Nobel
Hotel des impôts Le Millenaire
34266 MONTPELLIER CEDEX 2
Exercice ouvert le : 01022023
clos le : 31012024

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	NE	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	NC	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	ND	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	NB	

I - SUIVI DES DEFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	KC	
Déficits imputés (report lignes HG, ID, Z4 et EP du tableau 2058RG) *	KD	
Déficits reportables (différence KC - KD)	KE	
Déficits nés au titre de l'exercice (report ligne HL du tableau 2058 RG)	JC	
Total des déficits restant à reporter (somme KE + JC)	JD	

II - ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES MOINS-VALUES A LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	A 15 %	A 19 %	A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI)(1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-not-sd et la notice 2032-sd.

**ÉTAT DES SUBVENTIONS ET ABANDONS DE CRÉANCES NON RETENUS
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE
À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 1992 ET AVANT LE 1^{er} JANVIER 2019**

(6)

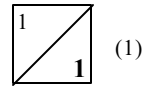
Néant * ☐

Dénomination des sociétés	Subventions indirectes sur cessions d'immobilisations		Autres subventions et abandons de créances		
	Allouées (1)	Reçues (2)	Alloués		Reçus (4)
			déductibles (3)	non déductibles (1)	
1	2	3	4	5	6
SARL SUPERCOMBIE Sté à responsabilité limitée (sans autre indicatio					
AUTRE ACT SAS, Sté par actions simplifiée					
SAS SODISCA SAS, Sté par actions simplifiée					
TOTAL					

- (1) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société.
 - (2) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société et déduits du résultat d'ensemble.
 - (3) Ces subventions ou abandons ont été rapportés au résultat d'ensemble.
 - (4) Ces subventions ou abandons ont été déduits du résultat d'ensemble s'ils sont compris explicitement ou implicitement dans le résultat imposable de la société.
 - (5) Subventions sur cessions d'immobilisations : cumul des sommes depuis l'entrée dans le groupe.
Autres subventions : cumul des sommes reçues ou allouées au cours des 4 exercices précédents.
 - (6) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 SG supplémentaires.
Dans ce cas, il convient :
 - de numéroté chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;
 - de porter le nombre total de tableaux n° 2058 SG souscrits en bas à droite de cette même case.Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.
- * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES CREDITS D'IMPOT
ET CREANCES IMPUTABLES



(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SARL SUPERCOMBIE**

N° SIRET **8 1 8 6 9 9 7 8 7 0 0 0 1 1**

SIE MONTPELLIER EST II

Adresse du service des impôts des entreprises **156 rue Alfred Nobel**

où est déposée la déclaration de résultats :

Hotel des impôts Le Millenaire

34266 MONTPELLIER CEDEX 2

Exercice ouvert le : **01022023**

clos le : **31012024**

Néant * ☐

SIREN et dénomination des sociétés 1	Réduction et crédit d'impôt 2	Montant du crédit d'impôt 3	Créances report en arrière des déficits antérieurs des filiales		Précision sur l'utilisation des crédits d'impôt (Utilisation de la valeur AUT) 6
			Cédées à la mère 4	Utilisées par la mère 5	
SAS SODISCA SAS, Sté par actions 352783088	MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat	51 192			
TOTAL					

LE

LF

Montant total par type de réduction et de crédit d'impôt au titre du résultat d'ensemble

Type de réduction et de crédit d'impôt	Total
MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat	51 192

Ventilation des crédits d'impôt

SIREN et dénomination des sociétés	Crédits reportables	Crédits non reportables et restituables	Crédits non reportables et non restituables
SARL SUPERCOMBIE 818699787			
AUTR RE ACT 909844631			
SAS SODISCA 352783088			
TOTAL	LK	LM	LN

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 CG supplémentaires.

Dans ce cas, il convient : - de numérotter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet;

- de porter le nombre total de tableaux N° 2058 CG souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes LA, LO, LI, LH, LJ, LC, LE, LF, LK, LM et LN.

(2) Indiquer sur la première ligne la nature du crédit d'impôt et sur la deuxième ligne le montant correspondant. Si une filiale dispose de plusieurs crédits d'impôts, la société mère remplit autant de lignes que de crédits d'impôts.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES DE CESSION
D'ELEMENTS D'ACTIF IMMOBILISE ENTRE SOCIETES DU GROUPE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère :	SARL SUPERCOMBIE												
SIREN de la société mère :	8	1	8	6	9	9	7	8	7				
Adresse du Service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration d'ensemble de résultats :	SIE MONTPELLIER EST II 156 rue Alfred Nobel Hotel des impôts Le Millenaire 34266 MONTPELLIER CEDEX 2												
Exercice ouvert le : 01022023	clos le : 31012024												

SUIVI DES PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES DE CESSION NON RETENUES POUR LE CALCUL DU RESULTAT OU DE LA PLUS-VALUE OU MOINS-VALUE NETTE
A LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE D'EXERCICES ANTERIEURS ET NON ENCORE RAPPORTEES OU DEDUITES

Bien NO	Propriétaires successifs NP	Valeur d'origine NQ	Amortissements déduits NR	Suppléments d'amortissements NS	Plus-values et moins-values non retenues pour le calcul de la plus-value ou moins-value nette à long-terme d'ensemble au titre d'un exercice ouvert avant le 1er janvier 2019	
					Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)
					☐	☐
					☐	☐
					☐	☐
					☐	☐
					☐	☐
					☐	☐

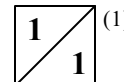
Plus ou moins values non encore imposées ⁴ NT									
Plus-values				Moins-values				Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)
Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %		
								☐	☐
								☐	☐
								☐	☐
								☐	☐
								☐	☐

1 Valeur d'origine du bien cédé, mentionnée au 2 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III au CGI et inscrite au bilan de la société du groupe qui a effectué la première cession ou au bilan de la société absorbée dans les cas prévus au BOI-IS-GPE-50-50-10 au II-C-1 n°250.
2 Cumul des amortissements effectivement déduits pendant la période d'utilisation du bien par les sociétés du groupe
3 Cumul des amortissements réintégrés au résultat d'ensemble en application du 1 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III au CGI.
4 Pour les immobilisations revêtant la nature de titres d'une société du groupe uniquement; mentionner le montant cumulé des plus-values ou moins-values qui n'ont pas été retenues pour le calcul du résultat ou de la plus-value ou moins-value nette à long terme d'ensemble en application de l'article 223 F du code général des impôts.

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT D'ENSEMBLE ET
AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME D'ENSEMBLE
AU TITRE DES OPERATIONS LIEES A DES SOCIETES INTERMEDIAIRES
ET/OU L'ENTITE MERE NON RESIDENTE ET/OU LES SOCIETES ETRANGERES

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis
au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



Dénomination de la société mère :	SARL SUPERCOMBIE			
SIREN de la société mère :	818699787			
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :	SARL SUPERCOMBIE			
SIREN de la société intégrée :	818699787			
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :	SIE MONTELLIER EST II 156 rue Alfred Nobel Hotel des impôts Le Millenaire 34266 MONTPELLIER CEDEX 2			
Exercice ouvert le : 01022023	clos le : 31012024			
A - RESULTAT D'ENSEMBLE	Montants rapportés au résultat d'ensemble		Montants déduits du résultat d'ensemble	
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) ²			MB	
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)	MC		MD	
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI			
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML		MO	
TOTAL	MP		MQ	

B - PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble		Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble	
	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA	ND	NG	NJ
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB	NE	NH	NK
TOTAL	NC	NF	NI	NL

¹ La société mère devra numérotter ces tableaux 2058-PAP

² Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice

CONSEIL - EXPERTISE COMPTABLE - AUDIT
FISCAL - SOCIAL - JURIDIQUE - FORMATION

axiome

Membre indépendant



DIFFERENCE



 axiomeassociies.fr